

## Détermination du nombre de commissions

Rapporteur : Monsieur le Président

La loi et une jurisprudence constante instituent la possibilité pour les EPCI de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Le Président propose de mettre en place 11 commissions :

- une commission Finances et Personnel
- une commission Economie
- une commission Habitat
- une commission Transports et déplacements
- une commission Aménagement de l'espace
- une commission Projet et Contrat d'Agglomération
- une commission Voirie et stationnement
- une commission Politique de la Ville
- une commission Equipements culturels et sportifs
- une commission Environnement
- une commission Tourisme

Deux autres commissions, la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public ont déjà été élues par le Conseil du 20 avril.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la proposition de mettre en place 11 commissions.**

Pour extrait conforme,

Le Président